



Planifier une téléconsultation

1. Connectez-vous à TéléO

Allez sur l'URL XXXX et connectez vous à l'application TéléO.

Cliquez sur le bouton « Téléconsultation ».



2. Allez sur votre planning

Cliquez en haut à droite sur « RESERVER »



• Choisissez le créneau convenu avec le patient directement dans l'agenda par un simple clic gauche.

	lun. 27/06	C.	mar. 28/06	2	mer. 29/06	C.
08:00						
09: <mark>00</mark>						
10:00						
11:00						
					11:40 - ROUSSELOT NIIS	
12:00						





Planifier une téléconsultation

3. Renseignez les données patient

Une fenêtre s'ouvre. Vous devez renseigner obligatoirement :

- Le motif de la téléconsultation (consultation classique ou consultation dédiée au COVID_19),
- Le nom du patient.

S'il est déjà enregistré dans la base, cliquez dans le champ « PATIENT », écrire les 1ères lettres de son nom puis cliquez sur le nom qui s'affiche.
S'il n'est pas enregistré dans la base, cliquez dans le champ « PATIENT » puis « Créer un nouveau patient ». Les champs obligatoires à renseigner sont : nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone et adresse mail. Cliquez ensuite sur « CRÉER UN PATIENT ».

L'identité du patient sera enregistrée même si vous quitter la fenêtre de prise de rdv.

Vous pouvez également :

- modifier la durée de la consultation (si nécessaire),
- Choisir un autre établissement (si vous êtes rattaché à plusieurs établissements).

4. Cliquez sur « Sauvegarder »

Le patient est alors informé par SMS et email de sa téléconsultation. Il peut alors accéder à son espace patient et vous envoyer des documents si nécessaire.

5. Déplacer* ou annuler un rdv

Vous pouvez déplacer un rdv avec la sourie avec un simple glisser déposer (clic prolongé de sourie sur le rdv + déplacement sur une autre case du planning),

Pour annuler le rdv, cliquez dessus puis cliquez sur « ANNULER LE RDV ».

Dans les 2 cas, le patient sera informé par mail et message sur son téléphone portable.

*Il n'est pas possible d'attribuer le rdv à un autre professionnel de santé avec cette méthode. Seul les comptes administratifs peuvent accéder à l'ensemble des plannings de la communauté.

